

**CT DGAC**

12 mars 2020

## CT DGAC DU 9 MARS

Ce CT DGAC s'est tenu sous la présidence de la Secrétaire Générale et avait pour sujet principal l'adoption des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui organiseront les prochaines campagnes de mobilité en remplacement des CAP.

En préambule, FO a demandé à la présidente de faire le point sur l'agenda des négociations protocolaires. En effet, FO craint fortement que celui-ci soit bousculé par l'actualité liée au Coronavirus de façon générale et à la baisse du trafic aérien en particulier. La Secrétaire Générale nous a confirmé attendre la tenue sous peu d'une réunion inter ministérielle (RIM) qui sera déterminante notamment pour le dimensionnement de l'enveloppe budgétaire allouée finalement au protocole. Dans ce contexte tout le monde avance au jour le jour....

### Lignes Directrices de Gestion

Les lignes directrices de gestion de la DGAC déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique de mobilité. Elles visent également à garantir un traitement équitable des candidatures en définissant les procédures de publicité des postes vacants, les critères d'examen des candidatures ainsi que les modalités de gestion des candidatures. À noter que les agents contractuels seront également concernés par ce nouveau dispositif.

Pour l'essentiel, ces LDG reprennent les règles qui prévalaient en CAP. Elles seront publiées et donc accessibles aux agents via le site de Bravo Victor. Elles s'appliqueront dès la première campagne de mobilité de printemps.

Pour l'avancement, les CAP se tiendront dans leur forme actuelle pour cette année 2020. La nouvelle version imposée par la loi de transformation de la Fonction publique (TFP) s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

FO a demandé à aménager le calendrier proposé - i.e. à avancer la campagne de mobilité de printemps d'un mois (publication des postes début mars au lieu de début avril)- afin de la faire coïncider avec le calendrier du MTES et ne pas entraver les mobilités entrantes de personnels « Equipement » sur ce cycle ; cette demande a été rejetée.

#### Vote

Pour : 0      Abs : SNCTA - CFDT - UNSA      Contre : FO - CGT

FO a voté contre les LDG car elles sont issues de la loi TFP qui a fait disparaître les représentants du personnel d'une instance de consultation importante (les CAP) et réduit ainsi la qualité du dialogue social.

### Lutte contre les violences sexuelles et sexistes

En application de la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique, la DGAC a constitué un GT, auquel FO a participé, dont les travaux se sont articulés autour de trois axes : prévenir les violences sexuelles et sexistes, traiter les situations rencontrées, sanctionner les auteurs.



Un projet de note a été élaboré, comportant un dispositif de signalement et de traitement ainsi qu'un volet de sensibilisation et de formation en s'appuyant sur le dispositif de sanctions disciplinaires existant à la DGAC. Ce dispositif s'appuie sur un réseau national constitué d'interlocuteurs de premiers niveaux (IPN) que sont l'encadrement, le réseau médico-social et de prévention, les agents des ressources humaines, les organisations syndicales, les agents référents volontaires. Il sera mis en œuvre dès cette année dans le cadre d'un plan tri annuel (reconduit après modifications éventuelles) et sera évalué régulièrement.

### Généralisation du dispositif d'entretien professionnel dématérialisé - ESTEVE

L'administration nous a informés qu'un nouvel outil sera mis en place dans les prochaines semaines pour les entretiens annuels. Cet outil a été expérimenté l'année dernière dans plusieurs services de Farman, au siège de la DGAC. Les différents échelons de l'encadrement seront formés sur ce nouvel outil très prochainement. Dans un premier temps, les contrôleurs (TSEEAC et ICNA) seront exclus de ce dispositif, avant une adaptation informatique de l'outil pour réduire le volume cible en charge d'un chef de subdivision Contrôle.

FO a posé la question des documents administratifs de référence pour les prochaines CAO qui vont se dérouler dans les prochains jours. SDP confirme que les entretiens annuels 2019 serviront de base de discussion pour les avancements 2020, et seront actualisés si besoin par rapport à la manière de servir des Ouvrier d'Etat concernés par des éventuels avancements.

Vos représentants SNNA-FO : Laurent NOTEBAERT Franck DUPONT Vincent BACHELIER Michael BROUTIN  
Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>

